DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CHEF(FE) DE COURSE

Selon le règlement du Club Alpin Suisse adopté le 10 juin 2006, concernant l'obligation de formation et de perfectionnement des chefs de courses du CAS

Section des Diablerets
Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer

La liste des courses déterminantes pour la présente demande comprend les courses mises au programme des courses d'une section du CAS de 1999 (y compris) jusqu'à ce jour pour les activités suivantes:

a) Randonnée à skis ou à snowboard à partir du degré PD
b) Course en haute montagne à partir du degré PD
c) Escalade sur rocher ou glace
d) Randonnée alpine à partir du degré T5
e) Randonnée en raquettes à partir du degré WT5

Identité du requérant

Nom:	Prénom:
Rue:	NPA et lieu:
Année de naissance:	N° de membre CAS:
Téléphone:	Courriel:

Courses mises au programme

Titre, éventuellement descriptif	Genre					Année
	a	b	c	d	e	

Cours suivis

Lieu ou dénomination	Année
Perfectionnement:	
Perfectionnement:	
Perfectionnement:	
Cours avalanches:	
Cours Sécurité et sauvetage:	
Cours premiers secours:	
Autres:	
Autres:	
Autres:	

Signature et date:

A retourner d'ici le **1er septembre 2009** à

Alexandre Portmann
Ch. des Planches 3, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
(aleportmann@bluewin.ch)